Nouveauté

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Actio : un magazine pour l'aide à la vie**

Band (Jahr): **95 (1986)**

Heft 4

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

NOUVEAUTÉ

L'HISTOIRE DE LA CROIX-ROUGE

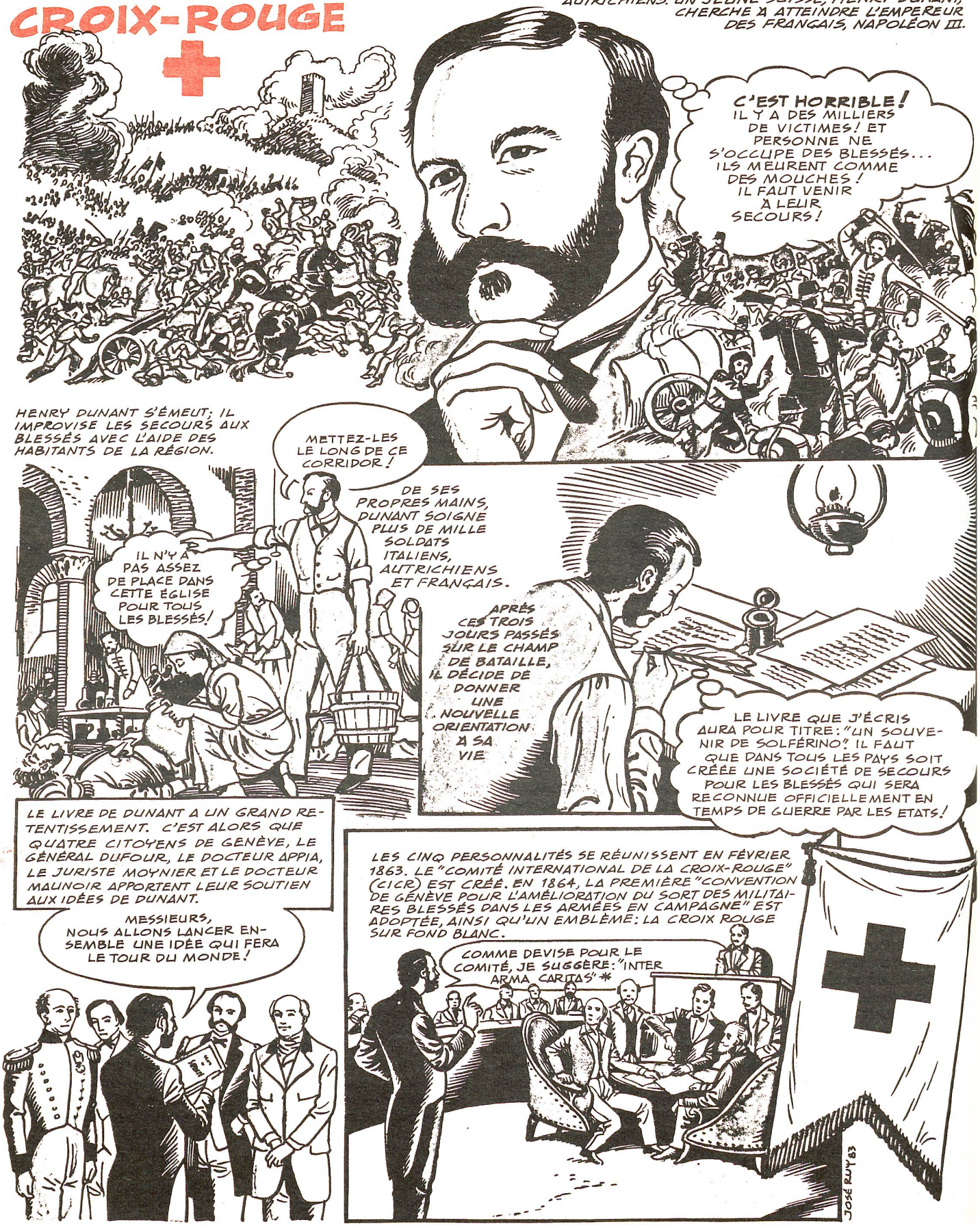

*"LA CHARITÉ AU MILIEU DES ARMES".

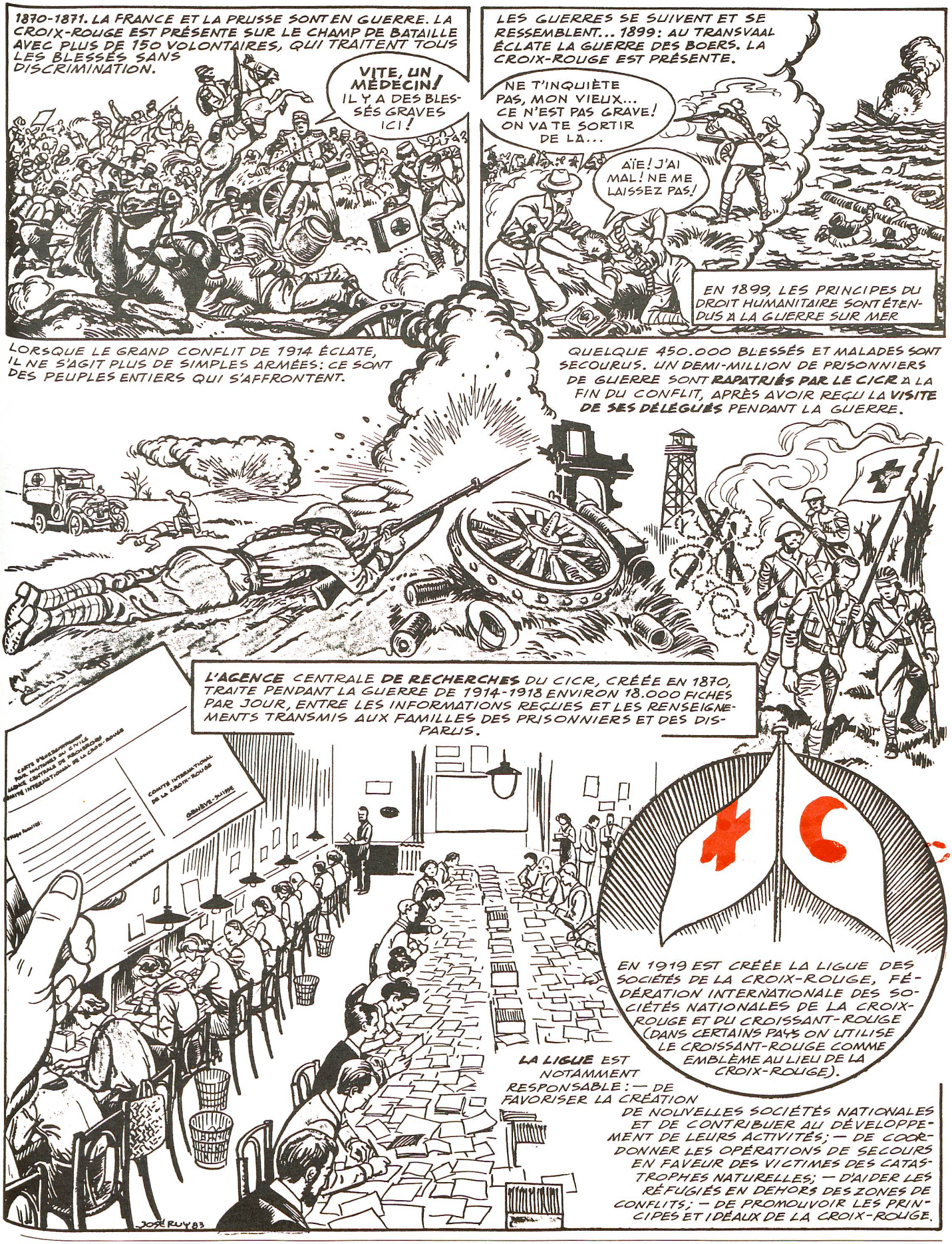
1870-1871. LA FRANCE ET LA PRUSSE SONT EN GUERRE. LA CROIX-ROUGE EST PRÉSENTE SUR LE CHAMP DE BATAILLE AVEC PLUS DE 150 VOLONTAIRES, QUI TRAITENT TOUS LES BLESSÉS SANS DISCRIMINATION.
VITE, UN MÉDECIN! IL Y A DES BLESSÉS GRAVES ICI!
LES GUERRES SE SUIVENT ET SE RESSEMBLENT... 1899: AU TRANSVAAL ÉCLATE LA GUERRE DES BOERS. LA CROIX-ROUGE EST PRÉSENTE.
NE T'INQUIÈTE PAS, MON VIEUX... CE N'EST PAS GRAVE! ON VA TE SORTIR DE LA...
AÏE! J'AI MAL! NE ME LAISSEZ PAS!
EN 1899, LES PRINCIPES DU DROIT HUMANITAIRE SONT ÉTENDUS À LA GUERRE SUR MER
LORSQUE LE GRAND CONFLIT DE 1914 ÉCLATE, IL NE S'AGIT PLUS DE SIMPLES ARMÉES: CE SONT DES PEUPLES ENTIERS QUI S'AFFRONTENT.
QUELQUE 450.000 BLESSÉS ET MALADES SONT SECOURUS. UN DEMI-MILLION DE PRISONNIERS DE GUERRE SONT RAPATRIÉS PAR LE CICR À LA FIN DU CONFLIT, APRÈS AVOIR REÇU LA VISITE DE SES DÉLÉGUÉS PENDANT LA GUERRE.
L'AGENCE CENTRALE DE RECHERCHES DU CICR, CRÉÉE EN 1870, TRAITE PENDANT LA GUERRE DE 1914-1918 ENVIRON 18.000 FICHES PAR JOUR, ENTRE LES INFORMATIONS REÇUES ET LES RENSEIGNEMENTS TRANSMIS AUX FAMILLES DES PRISONNIERS ET DES DISPARUS.
COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
GENÈVE-SUISSE
EN 1919 EST CRÉÉE LA LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE, FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE (DANS CERTAINS PAYS ON UTILISE LE CROISSANT-ROUGE COMME EMBLÈME AU LIEU DE LA CROIX-ROUGE).
LA LIGUE EST NOTAMMENT RESPONSABLE: — DE FAVORISER LA CRÉATION DE NOUVELLES SOCIÉTÉS NATIONALES ET DE CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LEURS ACTIVITÉS; — DE COORDONNER LES OPÉRATIONS DE SECOURS EN FAVEUR DES VICTIMES DES CATASTROPHES NATURELLES; — D'AIDER LES RÉFUGIÉS EN DEHORS DES ZONES DE CONFLITS; — DE PROMOUVOIR LES PRINCIPES ET IDÉAUX DE LA CROIX-ROUGE.
JOSÉ RUYBS

NOUVEAUTÉ

1939-1945: DEUXIÈME GUERRE MONDIALE. LES BESOINS EN SECOURS SONT ÉNORMES.

FACE À UN CONFLIT COMME CELUI-LÀ, LA CROIX-ROUGE DOIT AVOIR RECOURS AUX GRANDS MOYENS. QUARANTE NAVIRES SONT AFFRÊTÉS POUR LE TRANSPORT DES SECOURS ET LE RAPATRIEMENT DES PRISONNIERS.

MAIS IL NE S'AGIT PAS UNIQUEMENT DES BLESSÉS. LE CICR S'EFFORCE ÉGALEMENT D'INFORMER LES FAMILLES DES PRISONNIERS DE GUERRE ET DES CIVILS SÉPARÉS PAR LE CONFLIT. C'EST UN TRAVAIL DIFFICILE. UNE MÈRE, PAR EXEMPLE, DEMANDE DES NOUVELLES DE SON FILS, JEAN MARTIN. OR IL EXISTE, DANS LE FICHIER DE L'AGENCE CENTRALE DE RECHERCHES DU CICR, 30.000 PERSONNES PORTANT CE NOM.

DES MONTAGNES DE COLIS PARVIENNENT À GENÈVE DU MONDE ENTIER. ENTRE 1940 ET 1944, LE COMITÉ INTERNATIONAL EN FAIT PARVENIR VINGT MILLIONS AUX PRISONNIERS DE GUERRE.

A GENÈVE, L'AGENCE CHARGÉE DE TOUTES LES QUESTIONS AYANT TRAIT AUX PRISONNIERS DE GUERRE EST TRANSFORMÉE EN UNE VÉRITABLE RUCHE DANS LAQUELLE 3.000 PERSONNES S'OCCUPENT DE CLASSER, DÉCHIFFRER ET TRANSMETTRE LES 50 À 60.000 MESSAGES QUI ARRIVENT CHAQUE JOUR, PARFOIS ÉCRITS DE MANIÈRE ILLISIBLE SUR DES PETITS MORCEAUX DE PAPIER.

LA VISITE DU CICR DANS NOTRE CAMP NOUS A REDONNÉ ESPOIR. NOUS PENSIONS QUE LE MONDE ENTIER NOUS AVAIT ABANDONNÉS...

JOSÉ RUYS

LA GUERRE EST TERMINÉE, MAIS DANS LES VILLES DÉVASTÉES D'ALLEMAGNE, DE FRANCE, DE POLOGNE, DU JAPON... LES VOLONTAIRES DE LA CROIX-ROUGE TRAVAILLENT. NOUS LES RETROUVONS AU FIL DES ANS EN HONGRIE, À CHYPRE, EN POLOGNE, AU SALVADOR, AU NICARAGUA, AU CONGO, AU NIGÉRIA, AU TCHAD, AU VIETNAM, AU CAMBODGE, EN THAÏLANDE, AU LIBAN, ETC...

ENCORE UN CHARGEMENT DE PRÊT!

JOUR ET NUIT, À TRAVERS LE MONDE, UNE ARMÉE PACIFIQUE DE **DEUX-CENT-CINQUANTE MILLIONS D'HOMMES ET DE FEMMES** EST SUR LE QUI-VIVE, PRÊTE À SERVIR, DANS CHAQUE PAYS.

LES CONVENTIONS DE GENÈVE DU 12 AOÛT 1949

TOUT CELA EST POSSIBLE GRÂCE AUX **QUATRE CONVENTIONS DE GENÈVE** DE 1949 **ET À LEURS PROTOCOLES ADDITIONNELS** DE 1977 QUI PROTÈGENT TOUTES LES VICTIMES DES GUERRES. CES TEXTES CONSTITUENT CE QUE L'ON APPELLE LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE. CELUI-CI PROTÈGE SURTOUT...

...LES BLESSÉS ET MALADES...

...LES NAUFRAGÉS...

...LES PRISONNIERS DE GUERRE...

...ET LES POPULATIONS CIVILES.

DANS TOUTES LES SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE, LES VOLONTAIRES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE REÇOIVENT LA FORMATION NÉCESSAIRE À L'ACCOMPLISSEMENT DE LEUR MISSION.

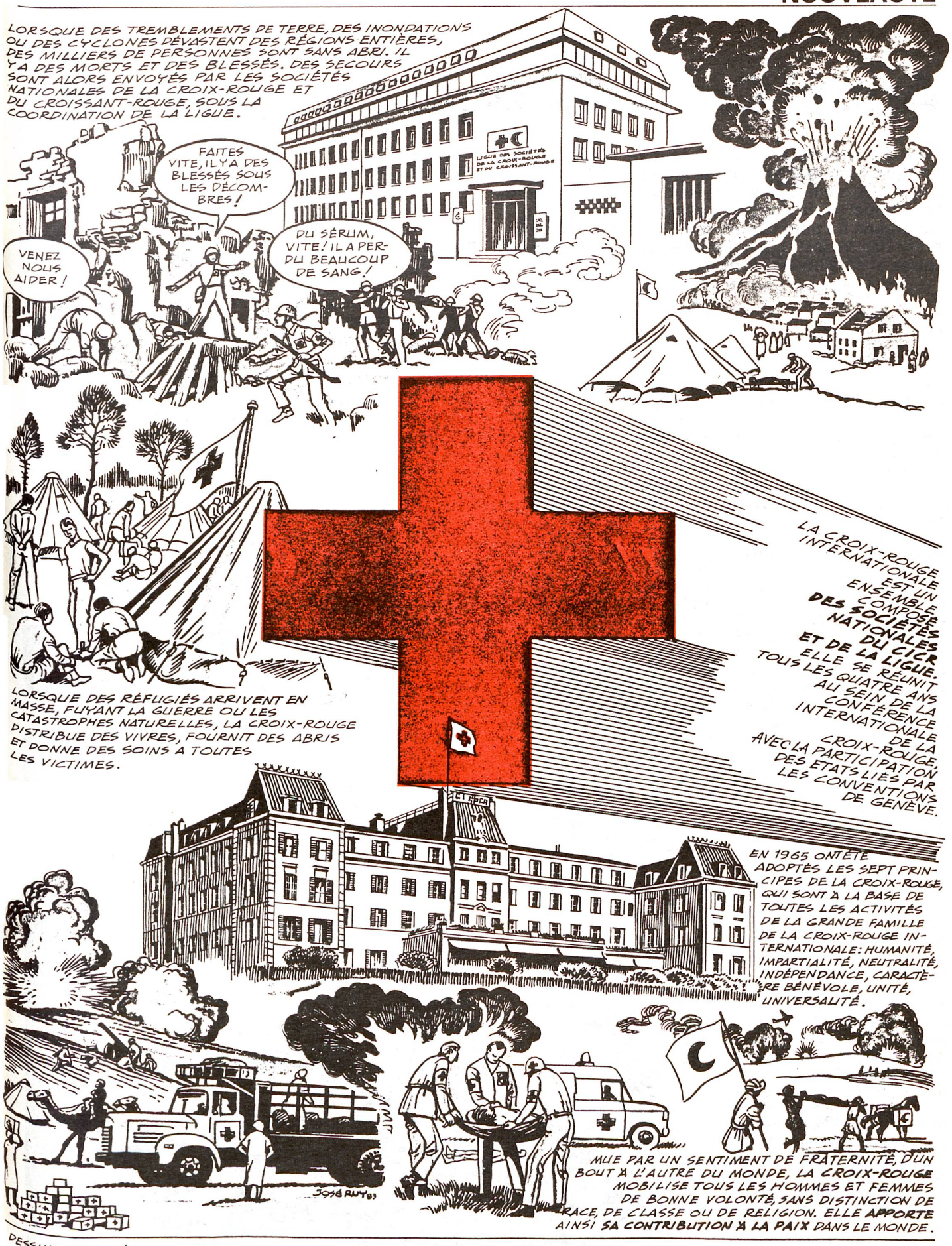

DESSINS DE JOSÉ RUY — SCENARIO DE JEAN-JACQUES SURBECK

© 1985 International Committee of the Red Cross, Geneva
Printed in Switzerland